



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(OCA)/MED WG.140/Inf.3
28 septembre 1998

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Quatrième réunion de la
Commission méditerranéenne du
développement durable (CMDD)

Monaco, 20-22 octobre 1998

**RECOMMANDATIONS ADOPTEES DE LA COMMISSION MEDITERRANEENNE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE CONCERNANT “LA GESTION DE LA
DEMANDE EN EAU” ET “LA GESTION DURABLE DES ZONES COTIERES”**

Table des Matières

- **RECOMMANDATIONS ADOPTEES DE LA COMMISSION
MEDITERRANEENNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE CONCERNANT
LA GESTION DE LA DEMANDE EN EAU**

- **RECOMMANDATIONS ADOPTEES DE LA COMMISSION
MEDITERRANEENNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE CONCERNANT
LA GESTION DURABLE DES REGIONS COTIERES**

A RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA GESTION DES DEMANDES EN EAU

La gestion des demandes en eau permet d'escompter les progrès les plus significatifs des politiques de l'eau dans le Bassin Méditerranéen. Pour la Commission méditerranéenne du développement durable, la régulation des demandes en eau constitue un objectif politique prioritaire.

Orientation générale

Dans la plupart des pays méditerranéens, les prélèvements en eau approchent l'ordre de grandeur des ressources disponibles. Les pénuries d'eau - conjoncturelles ou structurelles - déjà perceptibles sont appelées à s'étendre et à s'aggraver dans les prochaines décennies. Ces pénuries sont imputables à la forte croissance des demandes en eau. Celles-ci ont globalement augmenté de 60% au cours du dernier quart de siècle.

L'accroissement de l'offre qui a constitué la réponse traditionnelle à ces situations atteint aujourd'hui ses limites. La mobilisation de ressources supplémentaires se heurte à des obstacles sociaux, économiques ou écologiques. Le moment est venu pour les politiques de l'eau de s'attaquer à l'autre côté de l'équation par une maîtrise effective de la demande. La gestion de la demande et la gestion de l'offre avec les améliorations qui lui sont apportées sont à effectuer de manière intégrée.

Ce constat et les recommandations qui suivent sont donc axés sur la gestion des demandes dans la région méditerranéenne.

- C Ces politiques doivent être ciblées en direction des différents utilisateurs et usages de l'eau et faire partie de stratégies de gestion de l'eau intégrées en fixant des objectifs spécifiques quantifiés à réaliser dans des délais bien définis. Ces stratégies doivent être constantes et continues et se caractériser par des systèmes adéquats de suivi des performances.
- C Cette gestion doit prendre en compte les besoins croissants des populations tant en milieu urbain qu'en milieu rural, notamment en matière d'eau potable, et répondre aux exigences de l'équité sociale.
- C Dans le cadre de l'adoption ou des modifications des politiques de développement économiques dans tous les secteurs, il faut, à ce niveau stratégique, tenir compte de leurs impacts potentiels sur la réalisation ou l'échec de la politique de gestion de l'eau intégrée, et de la mesure dans laquelle elles vont influencer sur la demande d'eau. Ces politiques de développement doivent être judicieusement adaptées de manière à ne pas influencer de façon négative sur la nécessité prioritaire de réduire les demandes d'eau.

Démarche pour un constat partagé et des recommandations communes

C'est sur la base de ce constat que la CMDD a consacré l'année 1997, entre autres priorités à court terme, à l'examen du thème de l'eau sous l'angle de la gestion des demandes.

LES OBJECTIFS

L'objectif général de maîtriser la demande, dans le cadre stratégique plus large de la gestion durable de l'eau en Méditerranée se traduit en quatre points :

- C expliciter les caractéristiques des systèmes d'utilisations, les points forts et les dysfonctionnements ou les incohérences inhérentes aux systèmes adoptés.
- C identifier des obstacles d'ordre socio-économique, institutionnel, juridique et technique qui entravent ou s'opposent à la gestion durable de la demande ainsi que leur poids relatif.
- C évaluer à leurs justes niveaux les gains d'économies d'eau susceptibles d'être réalisés, et en estimer les rendements et les coûts en termes de faisabilité technique et économique.
- C identifier les moyens socio-culturels, économiques, institutionnels, juridiques et techniques, pour remédier aux défauts et obstacles.

La démarche suivie

UNE PREMIÈRE ANALYSE DES SITUATIONS DES 21 PAYS ET TERRITOIRES RIVERAINS DE LA MÉDITERRANÉE,

qui a permis de les situer dans quatre groupe de situations relativement homogènes par rapport aux risques de pénuries qui les menacent et les demandes en eau actuelles et à venir:

1. **Groupe 1 : pays sans risque de pénurie même après 2025.** (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, France, Grèce, Italie, Monaco, Slovénie, Turquie)
2. **Groupe 2 : pays avec risque de pénurie conjoncturelle, plutôt localisé** (Chypre, Espagne, Liban, Maroc, Syrie)
3. **Groupe 3 : pays en situation de pénurie conjoncturelle à structurelle dès 2000 malgré une demande en eau faible** (Algérie, Palestinian Authority, Israël, Malte, Tunisie)
4. **Groupe 4 : pays en situation de pénurie structurelle dès 2000 aggravée par une forte demande en eau** (Egypte, Libye).

UNE MISE EN FORME DE L'INFORMATION CIBLÉE SUR LES DEMANDES EN EAU ET LES SYSTÈMES D'UTILISATIONS DE L'EAU,

qui a été collectée auprès des experts nationaux par questionnaire est rassemblée dans trois documents de référence qui précisent objectivement le contexte des pays méditerranéens :

1. **Problématique de la gestion des demandes en eau dans les pays méditerranéens.**
Cette réflexion introductive rappelle les objectifs, les voies, les moyens et instruments de la gestion de la demande ainsi que les approches d'évaluation de la faisabilité des économies d'eau envisagées.
2. **Rapport de synthèse des fiches d'information par pays.** Il constitue un effort d'amélioration, d'homogénéisation et d'actualisation des informations sur les utilisations d'eau dans les pays méditerranéens.

3. **Recueil “principaux repères et statistiques sur les demandes en eau en Méditerranée”**. Il complète le document de synthèse en présentant les principaux chiffres disponibles sur cette question.

UN ATELIER POUR DEBATTRE DU CONSTAT ET LES MOYENS D’ACTION POUR UNE MEILLEURE GESTION DES DEMANDES,

qui a réuni les experts et responsables de 16 pays et 14 organisations internationales gouvernementales ou non gouvernementales, sociétés privées et collectivités territoriales à Fréjus (France) les 12 et 13 septembre 1997. Les orientations de ces deux journées sont tracées dans *le document de cadrage* de l’atelier, et dans le **Compte rendu** les propositions détaillées ainsi que les conclusions et recommandations générales.

UN CONSTAT PARTAGE

Le constat partagé par la communauté des responsables de la politiques de l’eau et de sa mise en œuvre en Méditerranée privilégie cinq points essentiels.

1. LES ECOSYSTEMES SONT DES UTILISATEURS A PART ENTIERE

La demande écologique en eau des milieux naturels est une composante importante de la demande en eau en Méditerranée.

Le prélèvement d’eau dans le milieu naturel doit respecter le maintien d’un “ niveau minimum acceptable ” pour la préservation écologique des écosystèmes, qui sont également des utilisateurs à part entière.

2. LES SYSTEMES D’UTILISATION DE L’EAU SONT LOIN D’ETRE PARFAITS

Une part importante des eaux prélevées est apparemment mal ou peu utilisée dans les pays méditerranéens.

- C un tiers au moins des quantités d’eau produites et distribuées pour alimenter en eau potable les villes et les villages est perdu dans les réseaux, ou gaspillé par des usages abusifs.
- C près de la moitié des quantités d’eau mobilisées pour l’irrigation est par des aménagements coûteux pour la collectivité est perdu dans le transport, par de mauvais réglages des apports aux champs, une faible efficacité des systèmes d’irrigation, et des choix de cultures trop consommatrices.
- C beaucoup d’industries usent par des défauts de recyclage, des fuites et pertes, et des défauts d’efficacités des procédés prélèvent des quantités d’eau bien supérieures à leurs besoins, en dégradant leur qualité.

3. DES CAUSES BIEN IDENTIFIEE

Trois catégories de domaines sont en cause :

- C Législatifs et politiques : toutes les législations et pratiques de planification n’ont pas intégré la notion de gestion de la demande, en raison d’un retard historique, mais le rapport de forces est en train d’évoluer.

- C Socio-économiques : l'eau commence à passer de la notion de bien naturel à celle de bien économique rare, de produit. Mais elle a également des dimensions sociales, culturelles et environnementales qu'il faut préserver. La conscience de cet état de faits n'est pas assez généralisé chez tous les acteurs de l'économie de l'eau.
- C Technologiques : les technologies existent en général mais ne sont pas toujours appliquées. Tous les pays n'ont pas accès à l'heure actuelle aux technologies les plus modernes.

Les défauts dans la gestion des demandes en eau se traduisent en pertes de ressources en quantité et qualité et en pertes économiques et donc de rentabilité.

Ces quantités d'eau perdues ou gaspillées forment un gisement inexploité important, de sorte que la gestion de la demande sera plus efficace que d'autres solutions d'approvisionnement en eau. La possibilité d'économiser de l'eau doit être envisagée à chaque étape de la gestion de l'eau de la prise à l'usage et aux retours d'eaux usées dans le milieu. La gestion des demandes doit porter l'effort principal sur le maillon le plus faible de la chaîne des filières d'utilisation.

4. UN "GISEMENT" INEXPLOITE

Dans l'ensemble des pays méditerranéens, les quantités d'eau qu'une gestion plus économe des utilisations et la modération conséquente des demandes pourraient gagner, ne sont pas négligeables (75.5 km³/an) au regard des surplus d'eau qu'il faudrait produire pour couvrir les accroissements de demandes projetés au cours des vingt à trente prochaines années (+ 85 km³/an en hypothèse haute pour 2010, +148 km³ en 2025).

- C les gains les plus appréciables en volume relèvent du secteur de l'irrigation : réduction des pertes de transport et amélioration d'efficacité (71 % du total, dont plus de la moitié par progrès d'efficacité).
- C par ordre d'importance viendraient ensuite les progrès de recyclage dans les industries (18 %), 73 % de ces gains sont concentrés au Nord (groupe 1) où ils représentent près de 30 % du total.
- C puis les réductions de pertes fuites et gaspillage d'eau potable dans les collectivités (10 %).; mais ces dernières pèseraient davantage en valeur, compte tenu des coûts plus élevés de production et de distribution d'eau potable.

5. DES AMELIORATIONS POSSIBLES

Economiser une grande partie des eaux perdues ou gaspillées est techniquement possible et coûterait bien moins que ce que coûte les productions d'eau pour couvrir les besoins en eau futurs supplémentaires.

La gestion des demandes vise donc la réduction simultanée des " inutilisations " d'eau prélevée ou produite et des " mauvaises utilisations ", c'est à dire tous les gaspillages d'ordre physiques et/ou économiques. Ce sont : les défauts pratiques des systèmes d'utilisation (pertes, fuites, manque d'efficacité), les usages d'eau inutiles ou superflus, les usages superflus d'eau de qualité, les défauts de choix d'utilisation et de réutilisation, les défauts en aval des usages. Il s'agit à la fois :

- C de réduire les demandes ou du moins de ralentir leur croissance;
- C d'adapter au mieux les demandes aux conditions de l'offre;
- C de coordonner et d'optimiser des utilisations multiples de ressources en eau limitées;
- C de modifier les facteurs de besoins eux-mêmes et d'adapter la structure sectorielle des utilisations, en favorisant les plus valorisantes.

La gestion des demandes en eau recourt à des moyens qui varient en fonction de types de défauts à corriger. Les uns, surtout techniques, sont des facteurs directs d'économie d'eau ; les autres, plus indirects, facilitent et conditionnent la mise en œuvre des premiers et interviennent sur le comportement des acteurs utilisateurs (instruments économiques et financiers, socio-culturels, juridiques et réglementaires). L'ensemble des instruments de gestion des demandes doivent être appliqués de manière conjuguée. Cette synergie augmente l'efficacité de la gestion à condition que leur mise en œuvre soit coordonnée par la même autorité de gestion.

Au service d'une même stratégie, les tactiques de gestion des demandes, avec le choix de solutions prioritaires et l'"orchestration" des différents instruments de gestion dépend largement des types de défaut prédominants, des niveaux de tension offres/demandes, des moyens et des contextes socio-économiques de chaque pays.

Orientations pour l'action

Intégrer effectivement la gestion des demandes en eau dans les stratégies nationales de l'eau , les politiques de développement et les politiques de l'environnement.

- C Favoriser une réelle intégration des objectifs de régulation des demandes dans les politiques de planification de l'eau et dans l'ensemble des politiques sectorielles de développement et de conservation de l'environnement ayant un impact sur les besoins en eau:
 - *s'efforcer de fixer des horizons de temps pour de tels objectifs.*
- C Entreprendre des études de faisabilité des économies d'eau possible (économies possibles, moyens, coûts, délais, conditions juridiques, financières et de contrôle etc.):
 - *valuer plus précisément la faisabilité des opérations de maîtrise de demandes (volumes d'eau économisables, à coûts compétitifs) dans différents cas de figure et différentes conditions socio-économiques et culturelles..*
- C Privilégier les investissements développant des activités utilisant l'eau avec une forte efficacité (en particulier en agriculture) et dans l'industrie:
 - *faire précéder les investissements (construction de nouveaux réseaux ou réhabilitation, procédés d'utilisation, choix de cultures) d'études de faisabilité sur des scénarios qui intègrent également des comparaisons sur l'incidence sur les demandes.;*
 - *veiller à ce que les efforts de recyclage par l'industrie soient rentables pour elle.*

1. Développer , chez le grand public, les opérateurs économiques, les gestionnaires et les décideurs. la prise de conscience de la valeur des pertes et gaspillages, tant en valeur économiques qu'en volumes d'eau et responsabiliser les usagers en vue d'une meilleure gestion des demandes en eau.

- C Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation à tous les niveaux.

- *responsabiliser chaque usager sur les gaspillages, et les économies d'eau réalisables en luttant contre le gaspillage par des comportements simples illustrés par des exemples concrets;*
- *sensibiliser sur la valeur de l'eau et les risques de pénurie avec une continuité dans l'action sur le moyen et le long terme;*
- *s'appuyer sur les milieux associatifs, et sur l'ensemble des moyens de communication audio-visuelles, des matériaux et actions éducatives ("classes d'eau") adaptés à chaque pays.*

C Faciliter l'accès à l'information sur les demandes en eau.

- *incluant des informations sur les prix et les tarifs;*
- *s'appuyant sur la participation active des réseaux experts de l'eau en Méditerranée et sur la possibilité d'échanges plus aisés avec le développement du système euro-méditerranéen d'information sur les savoir-faire dans le domaine de l'eau adopté lors de la conférence sur la gestion de l'eau à Marseille.*

2. Améliorer, chez le grand public, les opérateurs économiques, les gestionnaires et les décideurs, la connaissance et l'évaluation des gains possibles grâce à une gestion plus économe de la demande en eau en insistant sur la transparence la plus totale.

C Mettre en œuvre des dispositifs de recueil de données pour une meilleure appréhension de l'efficacité des réseaux et des systèmes d'utilisation, y compris par :

- *des efforts de métrologie (mise en place d'équipement de mesure des débits, qualités d'eau,...). La maîtrise et maintenance du système de comptage à tous les niveaux : production, distribution, consommation, est un préalable à toute approche d'économies d'eau. Cela passe par une politique de suivi et d'entretien rigoureuse, et un équipement adéquat;*
- *des efforts de connaissance plus complète, plus précise et plus régionalisée des utilisations d'eau présentes dans chaque secteur (quantités et variabilité, besoins réels et rendements d'usage, mais aussi qualités, modes d'approvisionnement, rôles des intermédiaires, prise en charge des coûts, flexibilité, élasticité aux prix, etc.);*
- *des renforcement institutionnels permettant régulièrement d'analyser les mesures et les données pertinentes pour fournir aux décideurs des éléments objectifs de décision et d'évaluation, et au public une information en transparence.*

C Mise au point et prise en compte d'objectifs et de normes d'usage indicatives en quantité et qualité par grands types d'utilisations.

- *les normes permettent de définir les besoins réels et de servir de références pour estimer les gaspillages;*
- *stimuler la recherche dans ce domaine.*

3. Entreprendre des opérations concrètes de régulation des demandes

C Entreprendre la réalisation de projets pilotes d'amélioration de l'efficacité des systèmes d'utilisations (réseaux, procédés etc.)

- *en particulier, viser à une réelle capitalisation et valorisation des résultats pour le développement de ces tactiques.*

C Améliorer les rendements des réseaux de distribution et d'usages tout en insistant sur la maintenance :

- *développer la régulation des distribution d'eau (débit, pression) notamment dans la commande par l'aval (eau potable, irrigation);*

- envisager la privatisation des services de distribution de l'eau avec prudence, de façon progressive et transparente lorsqu'elle peut concourir à améliorer les réseaux de distribution;
 - fixer des objectifs quantifiés de bonne gestion d'intérêt général aux organismes de distribution, par exemple au moyen de contrats établis lors de l'allocation de ressources par l'Etat;
 - développer des procédés d'irrigation plus économes (micro-aspersion, goutte à goutte) en les encourageant par des mesures économiques (dont les prix agricoles);
 - favoriser l'extension d'utilisation d'eau de faible qualité (eaux salées, saumâtres ou de mer- et eaux usées urbaines et industrielles traitées), à la place de l'eau potable, lorsque c'est possible et à coûts raisonnables;
 - améliorer les techniques de récupération des eaux pluviales et la recharge de nappes.
- C Développer des systèmes de tarification ou de charges élaborés, et progressifs.
- ce qui passe par une amélioration de la transparence dans la connaissance des coûts réels de production, distribution, traitements de l'eau, c'est à dire par la mise en place d'une comptabilité claire dans les organismes de gestion, qui permettra de mieux apprécier l'écart entre le coût et le prix de l'eau, et donc l'incidence de différentes options politiques de tarification;
 - avec prise en compte réelle des objectifs de gestion des demandes (selon les divers types d'usages, les modes de prélèvements, la qualité de l'eau,...). Cette tarification doit être claire pour être comprise, maniable pour être appliquée, réaliste pour être acceptée. Une tarification progressive au volume à la fois en agriculture et dans le secteur de l'eau potable est jugée préférable.
- C Faire comprendre très directement aux usagers le sens et l'objectif des incitations financières dans le sens pénalisant (taxes, redevances...) ou encourageant (primes...). Ces incitations peuvent constituer d'autres instruments d'orientation de la consommation.
- C Favoriser une meilleure intégration des impératifs de gestion de l'eau et des demandes dans l'ensemble des politiques sectorielles de développement nécessaire pour infléchir les demandes.
- meilleure compréhension des interactions entre les stratégies de gestion de l'eau et les politiques de développement sectorielles ayant un impact sur la demande en eau dans chaque pays;
 - renforcement du rôle des institutions de coordination à l'échelle nationale vis à de la demande en eau (régime d'autorisation sur les prélèvements d'eau etc.);
 - institutionnalisation de la participation des usagers aux décisions (associations d'irrigants etc.);
 - police des eaux effective en lui fournissant des moyens humains, financiers quand il y a un régime d'autorisation.

4. Favoriser la coopération entre les groupes de pays qui ont les mêmes problèmes de gestion des demandes et de pénuries à venir:

- C Favoriser les transferts de savoir-faire par et pour les gestionnaires
- transfert de technologies et formation pour une appropriation réelle des technologies efficaces d'économies d'eau;
 - échanges d'expériences entre pays qui ont une communauté de problèmes et des tactiques variées et complémentaires;
 - faire de la gestion des demandes en eau une matière de formation aussi importante que la gestion des ressources pour les cadres techniques d'aménagement et d'utilisation des eaux.

- C Mettre en œuvre une coopération économique et technique dans le domaine de l'eau en cohérence avec les objectifs de gestion des demandes en eau.
- *favoriser les actions de coopération qui entraînent des économies d'eau;*
 - *veiller à ce que le renforcement du partenariat économique, par la mise en place d'une zone de libre échange à l'horizon 2010 et par la coopération financière, ne détermine pas par des effets pervers une aggravation environnementale dans la gestion des ressources naturelles, dont l'eau, et assure la sécurité alimentaire des pays les plus vulnérables. Ce sont deux conditions essentielles pour que se mettent en place, dans une approche systémique raisonnée, les composantes d'un développement durable.*

B. RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION INTEGREE ET DURABLE DES ZONES COTIERES

La CMDD, prenant note du constat établi par le groupe de travail réuni à Benidorm sous la responsabilité de ses deux gestionnaires de tâches, le Maroc et Medcités⁽¹⁾ (21-23 septembre 1997), éclairé par les travaux du CAR / PAP et du CAR / PB concernant la dégradation rapide qui affecte de nombreuses régions littorales telles que les îles, avec ses risques pour certaines activités économiques et pour les zones naturelles fragiles, adopte les propositions de recommandations suivantes :

- i) Améliorer les mécanismes institutionnels relatifs à la gestion intégrée des zones côtières en mettant en place, si nécessaire, ou en renforçant les structures de concertation inter-ministérielles ou inter-administrations ainsi que les cadres permettant la coordination des acteurs participant à l'aménagement et à la gestion du littoral ainsi que l'intégration de leurs activités. Il convient de donner un caractère pérenne à ces structures.

De telles structures devraient être établies à l'échelle pertinente selon les pays (nationale, régionale, locale).

Les autorités territoriales régionales et locales devraient être appelées à jouer un rôle croissant dans l'élaboration des stratégies d'aménagement intégré du littoral.

- ii) Etablir ou renforcer et appliquer les mesures législatives et réglementaires:
- A l'échelle régionale, élaborer des lignes directrices en vue de la mise en place d'instruments juridiques nationaux appropriés.
 - A l'échelle nationale, des dispositions législatives devraient :
 - définir les régions littorales concernées;
 - prescrire que les zones côtières, subissant une pression au développement, devraient être dotées de plans d'aménagement et d'occupation des sols;
 - prévoir que ces plans doivent être l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement;
 - établir que des règles d'aménagement et de protection devraient s'appliquer afin d'assurer une gestion durable de l'espace littoral, en particulier protéger les sites de valeur écologique et paysagère, éviter l'urbanisation dispersée ou trop proche des côtes, prévoir des infrastructures environnementales dans les zones urbanisées.
 - Dans l'attente de l'entrée en vigueur des plans d'aménagement régionaux ou locaux, des mesures conservatoires ménageant les espaces naturels et les zones proches du littoral devraient également être adoptées et appliquées.
 - Enfin, des dispositions devraient être prises afin d'assurer la mise en oeuvre sur le terrain des mesures qui précèdent ; à cet effet :
 - les services chargés de l'aménagement et de la protection du littoral devraient être renforcés et recevoir la formation nécessaire en cas de besoin;
 - des mécanismes efficaces pour le contrôle de l'application des lois devraient être prévus ou renforcés;
 - le cas échéant, en fonction des systèmes juridiques nationaux les recours juridictionnels contre les décisions d'aménagement devraient être partout facilités;

⁽¹⁾ Rapport PAP/ MCSD / IP / 97 / W1

- un mécanisme efficace de sanctions et de responsabilité devrait être mis en oeuvre.
- iii) Assurer l'accès à l'information pour renforcer la sensibilisation et la formation du plus grand nombre d'acteurs possibles. La capitalisation et la diffusion de l'information devra être encouragée grâce à l'échange d'expériences et le transfert de savoir faire en s'appuyant sur les structures du P.A.M.
- iv) Mettre en place des mécanismes incitatifs appropriés à la gestion intégrée des zones littorales en développant des instruments économiques, financiers et fiscaux destinés à assurer une péréquation équitable des charges liées à la protection et à la gestion des zones naturelles et des ressources financières générées par le développement. L'utilisation mieux coordonnée des fonds multilatéraux, des ressources de la coopération bi-latérale et des ressources nationales devrait être assurée.
- v) Développer, avec le concours des organismes internationaux concernés et de l'Union Européenne des projets concrets de démonstration en matière de gestion intégrée des zones côtières et en diffuser les résultats.

De tels projets devraient concerner en priorité :

- les zones côtières qui sont l'objet de conflits d'usages, potentiels ou identifiés;
 - d'autres zones d'importance écologique telles que les îles et les deltas, économique ou sociale.
- vi) Le rôle de la société civile est très important dans le contexte du développement durable des zones côtières selon le principe de co-responsabilité, il doit être encouragé. L'objectif principal est d'augmenter les opportunités et d'améliorer l'efficacité de la participation active de la société civile.
- A cet effet, des outils de participation telles que les commissions consultatives, les enquêtes et auditions publiques et la participation effective à la gestion devraient être développés.
 - La CMDD propose également :
 - la création d'un guide de bonnes pratiques sur la gestion intégrée des zones côtières;
 - l'établissement d'un rapport périodique sur l'état de l'environnement des zones côtières et la mise en oeuvre d'instruments d'évaluation avec le concours des acteurs de la société civile;
 - la mise en place de nouvelles formes de partenariat entre la société civile et les autres acteurs, afin d'encourager des idées novatrices;
 - l'implication de la société civile dans les processus de décision;
 - le renforcement de la coopération qui permet l'échange d'expériences et la mise en réseau de la société civile pour la mise en oeuvre des programmes et projets de gestion intégrée des zones côtières.

Des stratégies nationales, régionales et locales et une solidarité méditerranéenne sont à promouvoir afin d'assurer une gestion durable du littoral.